

Circuit CSO 2018-2019

Ce circuit consiste à faire un classement des cavaliers club dans le département des Pyrénées Orientales tout au long d'une saison de CSO.

Serviront de support à ce circuit, les épreuves de l'OTC. Les organisateurs sont donc tenus de respecter le cahier des charges de l'OTC et le règlement du circuit 66 afin que leur concours puisse être pris en compte pour le classement final.

Classement

Le classement se fera selon la norme fédérale : 1 classé pour 4 partants.

Pour prétendre au classement du circuit 66, un cavalier doit :

- Être titulaire d'une licence 2019 dans notre département (66).
- Être licencié dans un club et encadré par un enseignant diplômé lors des compétitions.
- Concourir dans les épreuves correspondant à son niveau de galop, soit :
galop 4 = club ou poney 4, galop 5 = club ou poney 3, galop 6 = club ou poney 2,
galop 7 = club ou poney 1, ou club élite.
- Avoir participé au minimum à 5 concours différents tout au long de l'année.

De plus, pour le classement final :

- Un cavalier ne peut prétendre qu'à un seul classement par indice (on ne retiendra que la meilleure performance d'un cavalier de niveau 3, entre une épreuve club 3 et une épreuve poney 3).
- Un cavalier peut se surclasser, s'il participe dans 2 indices c'est l'indice supérieur qui sera retenu.
- Un cavalier ne peut se classer sur le podium plus de 2 années consécutives dans le même indice, il doit concourir dans l'indice supérieur s'il souhaite jouer le circuit.

Résultats

Ne seront prises en compte que les 5 meilleures performances de chaque cavalier respectant les règles du paragraphe précédent.

Seront pris en compte en priorité les résultats des épreuves suivantes : Club 4 grand prix, Poney 4, Club 3 grand prix, Poney 3, Club 2 grand prix, Poney 2, Club 1 grand prix, Poney 1, Club Elite grand prix.

Les épreuves à barème ne permettant pas un classement du 1^{er} au dernier ne seront pas prises en compte pour les résultats.

Calcul des points

Si un cavalier est classé dans une épreuve inférieure à son niveau, son classement ne sera pas comptabilisé pour le circuit. Dans ce cas, les cavaliers suivants remontent dans le classement du circuit.

Si un cavalier est classé plusieurs fois dans la même épreuve, seul le meilleur résultat sera comptabilisé. Les cavaliers suivants ne remontent pas au classement.

C'est à partir du classement obtenu, que sont attribués les points de la manière suivante : le nombre de points est attribué en fonction du nombre de classés auxquels s'ajoutent 1 point de participation. Ce point de participation sera attribué à tous les cavaliers ayant participé et terminé leur tour. (Sauf éliminés ou non partants

Exemple 1 : pour 1 épreuve avec 9 partants, 3 classés : 4 pts au 1^{er}, 3pts au 2^{ème}, 2pts au 3^{ème}, 1 pt pour les autres.

Exemple 2 : pour 1 épreuve avec 42 partants, 11 classés : 12 pts au 1^{er}, 11pts au 2^{ème}, 10pts au 3^{ème}.. 2pts au 11^{ème} ...

Remise des prix

Les points de chaque cavalier seront comptabilisés par le CDE66 après chaque concours inscrit au calendrier CDE et publiés sur le site.

Le classement final sera établi sur la moyenne des partants de l'ensemble des concours. Il donnera lieu à une remise des prix en fin de saison.

Cahier des charges des organisateurs

Circuit CSO 2018-2019

DECLARATION :

Les organisateurs doivent déclarer au CDE la date du concours qu'ils veulent labelliser OTC afin de figurer dans le circuit.

EPREUVES :

Les organisateurs devront programmer toutes les épreuves prévues dans le règlement du circuit CDE 66. Chaque organisateur peut néanmoins ajouter des épreuves à son programme, en début ou fin de journée afin de ne pas alourdir le déroulement de la compétition.

L'engagement FFE sera de 18€, soit 1€ consacré au budget circuit CSO (pour les lots en fin de saison).

JUGES :

Les juges devront être des juges officiels. Leur nom devra figurer sur les renseignements divers du concours.

CHEFS DE PISTE :

Les pistes doivent être dessinées par un chef de piste officiel ou un enseignant ayant suivi la formation chef de piste OTC.

PADDOCK

L'organisateur doit assurer le bon déroulement de la détente au paddock ; un commissaire au paddock est nécessaire ainsi qu'une personne à la porte.

CHRONO ET AFFICHAGE

L'utilisation du chronomètre électronique est obligatoire sur le concours OTC et circuit 66.

NON RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

En cas de non respect d'un point important du cahier des charges, le CDE se réserve le droit de ne pas comptabiliser les résultats du concours au titre du circuit 66.